

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 mars 2017
CO 031 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 74
Votants : 83

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, David GUY, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENNIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Rémy VIENNET à Claude ROMANET, Cyril ACCARD-GUILLOIS à François PERRIN, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Véronique LAMBERT à Dominique BONNET, Claudine ROUEFF à Claire LUCAS VERNUS, Yann PINGUAND à Marie-Thérèse BROCARD soit 6 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Raphaël GAGNEUR à Eric PICHEGRU, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Etaient Excusés : André VIONNET, Philippe BRUNIAUX, André PROST, René GUINERET, Jean-Louis DUFOUR, Gérard BOUDIER, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Sébastien JACQUES.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DAVID

Convocation faite le : 28 février 2017



Objet : Adhésion du SYDOM du Jura

Vu la délibération communautaire du 7 février 2017 portant désignation des 4 représentants de la CC au SYDOM ;

Vu la note de synthèse n°4 par Réf à l'article L2121-12 du CGCT et relative à adhésion au SYDOM pour le territoire de l'ancienne communauté de communes du pays de Salins-Les-Bains ;

Vu le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) adopté par le Conseil général du Jura le 1^{er} décembre 2014 ;

Entendu l'exposé de M. Yves DECOTE, Vice-président délégué à l'environnement ;

Considérant que le SYDOM du Jura, créé en 1988 (SYndicat de traitement Des Ordures Ménagères du Jura) a pour compétence le traitement des déchets (incinération, tri, et enfouissement), la communication (sensibilisation auprès des usagers) et la prévention (réduction de la quantité de déchets) ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 mars 2017
CO 031 DE (SUITE)

Objet : Adhésion du SYDOM du Jura

Considérant que le régime de collecte et traitement des OM sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains est différent de celui des 2 autres CC fondatrices puisqu'assuré par l'ancienne communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains via un marché de service de ramassage ;

Considérant que pour assurer la continuité du service, la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura doit adhérer pour les 6116 habitants (population INSEE 2013) de l'ancienne communauté de communes du Pays de Salins-Les Bains, que cette adhésion implique le paiement d'une cotisation de 3 €/an/habitant du territoire concerné, soit 18 348 €/an en suivant les statistiques 2013 de l'INSEE. En fonction du résultat de l'exercice, des reversements peuvent avoir lieu ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1-Décide d'adhérer au SYDOM du Jura pour la population de l'ancienne communauté de communes du Pays de Salins

2-Dit que le 1^{er} titulaire élu le 7 février est remplacé suite à sa démission ce qui établit la représentation de la CC comme suit :

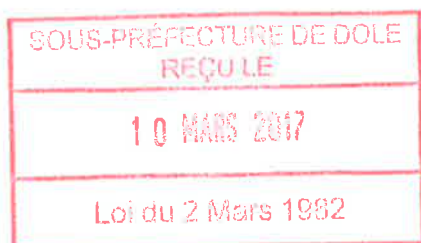
-Titulaires Mrs Denis Morel et Adrien Lavier

- Suppléants Mrs Bernard Laubier et Louis Greuzard

3-Dit que les crédits correspondant au montant de l'adhésion seront prévus au BP2017.

4-Autorise le Président à signer toute pièce afférente

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,



Le Président,

Michel FRANCO

